

Stratégie de Protection

Equipe Humanitaire Pays Niger

2018



« Les coordonnateurs de l'action humanitaire, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les groupes sectoriels doivent donc élaborer et appliquer des stratégies globales en matière de protection afin d'atténuer ces risques et d'empêcher les violations chroniques du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, stratégies qui doivent définir clairement les fonctions et responsabilités respectives des agents humanitaires en vue de la réalisation des objectifs de protection; repérer et utiliser l'ensemble des instruments à disposition pour protéger efficacement toutes les personnes touchées par les crises humanitaires; et tenir compte du rôle et de la contribution d'autres acteurs pertinents tels que les missions de maintien de la paix, les missions politiques et les acteurs du développement dans la réalisation des objectifs relatifs à la protection et l'élaboration de solutions durables. Il faut aussi veiller à réviser régulièrement ces stratégies pour tenir compte de l'évolution de la situation, des priorités et des besoins, et à mobiliser des ressources suffisantes pour les appliquer. »

Comite permanent inter agence, décembre 201

Introduction



Les hauts responsables du Comité permanent inter- agence (IASC) ont réaffirmé dans leur Déclaration sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire que la « question de la protection des personnes touchées ou menacées doit guider les prises de décisions et l'intervention humanitaire, y compris la collaboration avec les parties au conflit, étatiques et non étatiques. Cette question doit figurer au cœur de notre action de planification, des activités immédiates de secours et tout au long de l'intervention humanitaire, voire au-delà¹ ». Les priorités en matière de protection doivent être intégrées dans le plan de réponse humanitaire (HRP) mais l'équipe de pays pour l'action humanitaire peut aller au-delà en élaborant une stratégie de protection globale qui peut informer et consolider le HRP. Ce type de stratégie fournit à l'HCT l'orientation et le cadre nécessaires pour répondre aux risques les plus urgents et les plus graves en matière de protection et prévenir et faire cesser les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (ci-après « violations ») et empêcher qu'elles ne se reproduisent.

Le Niger reste confronté à un cycle de crises humanitaires chroniques, en raison de ressources naturelles limitées, de l'insuffisance des services sociaux de base, d'une croissance démographique parmi les plus élevées au monde et des effets du changement climatique. Malgré des progrès remarquables en termes d'espérance de vie et de scolarisation dans le cycle primaire au cours des vingt dernières années, l'extrême pauvreté du Niger - classé 187 sur 188 sur l'indice de développement humain du PNUD – freine également sa capacité de réponse aux inondations et épidémies récurrentes². L'absence d'opportunités économiques, le ralentissement de l'économie depuis 2015 et un taux de pauvreté de 48%³ de la population poussent par ailleurs chaque année des milliers de nigériens au départ vers la Libye, l'Algérie ou l'Europe en quête d'une vie meilleure. Les mesures strictes de contrôle des migrations irrégulières mises en place par le gouvernement depuis août 2016 laissent présager toutefois une baisse notable des flux migratoires en 2017.

Depuis les premières attaques de Boko Haram en février 2015, la région de Diffa cherche à sortir d'une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent. En octobre 2017, la Direction régionale de l'Etat civil (DREC) recensait 129 015 personnes déplacées internes dans la région de Diffa, 108 470 personnes réfugiées et 14 820 personnes retournées, et la population de Diffa continue de faire face à un conflit persistant avec des déplacements récurrents de population. La situation sécuritaire dans la région de Diffa reste volatile du fait des violences liées aux activités de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad. L'état d'urgence, déclaré en juin 2016 à la suite des premières attaques de Boko Haram sur le territoire nigérien, est toujours en vigueur dans la région de Diffa. Les déplacements de populations, qu'ils soient liés aux migrations, aux inondations ou aux activités de des groupes armés non étatiques, ont eu des répercussions importantes sur les populations

¹ La Déclaration sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire, publiée en décembre 2013, a noté que : « Les coordonnateurs de l'action humanitaire, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les groupes sectoriels doivent donc élaborer et appliquer des stratégies globales en matière de protection afin d'atténuer ces risques et d'empêcher les violations chroniques du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ». Cette déclaration est disponible dans son intégralité à l'adresse Internet suivante : http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/tools_and_guidance/IASC%20Guidance%20and%20Tools/1511170-fr.pdf. Dans sa politique sur les personnes déplacées publiée en 1999, l'IASC a défini la protection comme un concept « englobant toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de l'individu, conformément à l'esprit et à la lettre des régimes juridiques pertinents (droits de l'homme, droits des réfugiés et droit international humanitaire) ».

² Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2017

³ Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2017

affectées qui ont perdu, individuellement ou collectivement, leurs capacités de réaction ou de résistance face aux chocs, et font de l'intégration transversale de la protection un élément clé de la stratégie de réponse attendue. Par ailleurs, la crise humanitaire au Niger s'aggrave en 2018 également en raison de l'émergence de crises multiples à Diffa, Tillabéri et Tahoua (agropastorale, hausse atypique des prix des intrants, hépatite E, etc.). Elle reste marquée par la superposition de vulnérabilités tant chroniques qu'aiguës.

L'insécurité grandissante aux frontières du Mali et une situation de déplacements prolongés dans la région de Diffa en raison des attaques de Boko Haram se produisent dans un contexte caractérisé par une pauvreté soutenue, l'insuffisance des services sociaux de base et une courbe démographique en constante progression. Le nombre de personnes dans le besoin passe à 2,3 millions, soit une augmentation de 400 000 personnes par rapport à 2017. L'analyse des besoins montre ainsi la persistance de cinq crises majeures: insécurité alimentaire, malnutrition, épidémies, inondations et mouvements de populations. Les indicateurs de nutrition se sont fortement détériorés avec plus d'1,7 million de personnes dans le besoin, soit 250 000 personnes de plus qu'en 2017. Par ailleurs, le Cluster protection ayant étendu ses activités à l'ensemble du pays, il a révélé des besoins trois fois plus importants qu'en 2017 quand seule la région de Diffa était couverte. Pour ce qui concerne la protection de l'enfance, selon l'aperçu des besoins humanitaires (HNO 2018) au moins 364 697 (dont 185 995 filles et 178 702 garçons) enfants auront besoin d'une assistance en 2018. Les enfants sont affectés par des problèmes de protection spécifiques tels que : la détresse psychosociale, la séparation familiale, l'association à des groupes armés et le recrutement forcé, l'exposition à des mines et autres engins explosifs, mais aussi par des problèmes de protection déjà structurels dans le pays et exacerbés, notamment par les exploitations et maltraitance par les marabouts, les violences basées sur le genre (mariage des enfants, sexe de survie, exploitation sexuelle), le travail des enfants et d'autres formes d'abus.

Malgré des efforts significatifs de réduction de la pauvreté et l'amélioration sensible de la production agricole dont le taux de croissance est passé de 2,1% en 2010 à 12% en 2015, 48,9% de la population nigérienne, principalement celle des zones rurales, vit dans la pauvreté⁵. L'absorption croissante des ressources publiques au cours des deux dernières années par la lutte régionale contre Boko Haram, un taux de croissance démographique de 3,9% qui ne cesse d'exercer des pressions sur les ressources naturelles, la dégradation des terres et les effets des changements climatiques sont autant de facteurs qui contribuent à éroder la résilience de la population nigérienne face à la malnutrition, aux épidémies et aux inondations.

La situation d'insécurité au nord du Mali a induit dès le deuxième trimestre de l'année 2016, des attaques terroristes répétées dans les régions de Tillabéri et de Tahoua, toutes deux frontalières avec ce pays. Face à cette situation et pour garantir la sécurité des personnes et des biens, le gouvernement du Niger a instauré l'état d'urgence dans cette zone par deux arrêtés pris en Conseil des Ministres. Cette mesure occasionne la limitation des mouvements des populations dans le cadre de leur vie quotidienne, y inclus la réduction de l'accès des enfants aux infrastructures sociales de base (eau, écoles, centres de santé). Les attaques de la part des groupes armés non étatiques, ainsi que les opérations militaires des forces armées nationale et internationales en

⁴ Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2018

⁵ Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2018

cours, et prévues dans la bande frontalière ont provoqué des mouvements de population vers des régions/zones Rurales nigériennes et au sein des communautés. La situation de sécurité dans les régions de Tillabéri et Tahoua, frontalières avec le Mali, continue de se détériorer quotidiennement. En février 2018, pour la première fois, des personnes se sont déplacées au sein de la région de Tillabéri, suite à une attaque ayant causé la mort d'un civil et l'enlèvement de 2 autres. Les personnes se déplacent de manière préventive, et en raison de menaces de groupes armés non-étatiques opérant sur les zones frontalières. En avril 2018, dans la région de Tillabéri, on dénombrait plus de 10 000 personnes déplacées internes.

Les régions de Zinder et Agadez sont confrontées à la problématique de migration de personnes vers le Maghreb et le Nord, ainsi que des mouvements de retour à travers le territoire nigérien. La situation est de plus en plus inquiétante en raison du nombre important de migrants attendus en 2018, soit 140 000 personnes selon des estimations de l'OIM. Les enfants constituent 32% du total des migrants, soit plus de 44 800 enfants, dont 22 848 filles et 21 952 garçons. Ces enfants voyagent souvent seuls dans le désert et font des mouvements pendulaires vers l'Algérie et la Libye. Ils sont exposés à toutes les formes de vulnérabilités sociales notamment la traite, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et sont en outre soumis à des pires formes des travaux comme la mendicité.

L'objectif

L'objectif principal d'une stratégie de protection de l'EHP est de mobiliser un effort global, multisectoriel et à l'échelle du système pour prévenir ou atténuer les risques les plus graves en matière de protection auxquels sont confrontées les populations touchées et prévenir et faire cesser les violations chroniques. Ce type de stratégie permet à l'EHP de réorienter la réponse humanitaire au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Elle lui donne également les moyens d'attirer l'attention et de répondre à des priorités en matière de protection susceptibles de ne pas relever du HRP et de la stratégie sectorielle de protection. La stratégie de protection de l'EHP facilite le dialogue humanitaire, la négociation et les actions de plaidoyer en matière de protection ainsi que l'engagement de l'EHP auprès d'un éventail plus large de parties prenantes afin de les inciter à assumer leurs responsabilités en matière de protection eu égard à certains risques clés.

La stratégie de protection de l'Equipe Humanitaire Pays (EHP)

Basée sur les principes fondamentaux de l'assistance humanitaire, la stratégie de protection Equipe Humanitaire Pays au Niger établit une vision partagée par tous ses membres et les guide individuellement et collectivement avec pour objectif principal de veiller à ce que les personnes déplacées, personnes affectées par la crise et populations à risques soient en mesure de jouir de leurs droits.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'EHP a validé le 2 mai 2018 les objectifs stratégiques suivants :

Objectif 1: Garantir que la protection soit transversale dans la réponse humanitaire au Niger et assurer que ce soit le cas à tous les niveaux de la réponse sectorielle

Objectif 2 : Garantir un environnement protecteur

Objectif 3: La réponse humanitaire cible les personnes et les communautés les plus vulnérables - adresser les problèmes de protection critiques à travers des solutions appropriées

Mise en oeuvre, suivi et l'évaluation



Le Plan de travail détaillé pour 2018 proposé en annexe sert de guide et d'échéancier à la mise en oeuvre de la stratégie de protection EHP et sera utilisé pour animer la vision et atteindre les objectifs de protection de l'EHP. Chaque objectif est relié à un nombre défini d'activités et d'indicateurs qui seront mesurés durant la mise en oeuvre. L'EHP passera en revue le plan d'action chaque trois mois de manière à s'assurer des progrès réalisés et d'ajuster le plan de travail à l'évolution de la situation le cas échéant.

Plan d'action- stratégie protection de l'Equipe humanitaire pays Niger, 2018



Objectif 1: Garantir que la protection soit transversale dans la réponse humanitaire au Niger et assurer que ce soit le cas à tous les niveaux de la réponse sectorielle

ACTIVITES CLES	INDICATEUR DU PROGRES	LEAD	Q2	Q3	Q4	EN CONSULTATION AVEC/SOUTIEN DE
MENER DES FORMATIONS CONTINUES SUR LA PROTECTION TRANSVERSALE	Pourcentage de personnes qui ont amélioré leurs connaissances sur la protection	Cluster Protection (appui technique)	X	X	X	Secteurs concernés, structures gouvernementales et communautés concernées
GARANTIR QUE LES CODES DE CONDUITES PSEA SONT VULGARISES AUPRES DES PARTENAIRES ET DU GOUVERNEMENT, NOTAMMENT PAR LE BIAIS DE FORMATIONS N.B : REUNION DE L'EHP A ETABLI QUE CHAQUE REPRESENTANT DOIT FAIRE LE SUIVI AVEC LA CH TOUS LES TROIS MOIS SUR LE NOMBRE DE STAFFS QUI ONT SIGNE LE CODE DE CONDUITE	Pourcentage de staffs qui ont signé le code de conduite	Toutes les organisations	X	X	X	

<p>MENER DES CONSULTATIONS AVEC LES BENEFICIAIRES SUR LEURS BESOINS SPECIFIQUES DE PROTECTION AVANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA REPONSE HUMANITAIRE ET DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT</p>	<p>Nombre de rapports de consultations</p> <p>Protection prise en compte dans les notes de cadrage du Plan de Soutien aux populations vulnérables</p>	<p>EHP- équipe technique restreint</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>Secteurs concernés, structures gouvernementales et communautés concernées</p>
<p>PREPARER UN PLAN D’ACTION REDEVABILITE AU NIVEAU D’ICC</p>	<p>Plan existant</p> <p># de sessions de suivi</p>	<p>ICC</p>	<p>X</p>			<p>Secteurs concernés</p>
<p>EN COLLABORATION AVEC LE CLUSTER PROTECTION, SYSTEMATISER OU RENFORCER LES EVALUATIONS SUR L’IMPACT DE LA REPONSE SECTORIELLE/INTERSECTORIELLE SUR LES POPULATIONS BENEFICIAIRES, Y COMPRIS EN TERMES DE « DO NO HARM »</p> <p>TOUS LES OUTILS DE MONITORING ET D’EVALUATION INTEGRENT DES INDICATEURS DE PROTECTION TRANSVERSALE</p>	<p>Indicateurs d’impact définis par chaque secteur</p> <p>Chaque secteur présente une analyse annuelle de l’impact dans son secteur</p>	<p>ICC</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>Secteurs concernés, structures gouvernementales et communautés concernées</p>
<p>PERMETTRE UN ECHANGE INTERSECTORIEL SUR LE RESPECT DE LA TRANSVERSALITE DE LA PROTECTION ET L’IDENTIFICATION DES BONNES PRATIQUES</p> <p>AJOUT D’UN POINT PROTECTION DANS L’AGENDA DE CHAQUE REUNION DE L’ICC ET EHP</p>	<p>% des réunions d’EHP et ICC qui ont eu sur l’agenda des sujets liés à la protection transversale</p>	<p>EHP, ICC</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>Secteurs concernés, structures gouvernementales</p>

Objectif 2 : Garantir un environnement protecteur

Activités clés	Indicateur du progrès	Lead	Q2	Q3	Q4	En consultation avec/ soutient de
Développer et adopter une stratégie de plaidoyer d'EHP	Stratégie élaborée et adoptée	CH	X	X		Cluster Protection
Intégration de la protection transversale dans tous les secteurs	Un indicateur relatif à la protection est intégré dans la performance de chaque cluster	OCHA, ICC, CLUSTER PROTECTION (soutient technique)	X			ICC
Détecter et adresser toute atteinte à la stratégie de protection	% de cas adressés sur le nombre de cas traités	HC	X	X	X	Cluster Protection OCHA
Identification, mapping et analyse des risques et besoins de protection	Création et diffusion d'un registre de risques de protection ANALYSE DES RISQUES CONTINUELLE, présentée à l'EHP (semestrielle)	Cluster Protection	X	X	X	Tous les secteurs
Renforcer les capacités des autorités nationales et de la société civile sur la protection transversale	% de personnes ayant amélioré leurs connaissances à l'issue de la formation	Cluster Protection	X	X	X	OCHA
Renforcer le lien entre le monitoring et la réponse	SUIVI DES RECOMMANDATIONS (compilation mensuelle par secteur), Analyser le temps écoulé entre publication monitoring et réponse effective	OCHA	X	X	X	RRM, ICC

Objectif 3: La réponse humanitaire cible les personnes et les communautés les plus vulnérables - adresser les problèmes de protection critiques à travers des solutions appropriées

ACTIVITES CLES	INDICATEUR DU PROGRES	LEAD	Q2	Q3	Q4	EN CONSULTATION AVEC/SOUTIEN DE
EHP DE VALIDER DES SYSTEMES DE REFERENCEMENTS RENFORCES POUR LES SERVICES ET GESTION DES CAS ET SYSTEME DE REFERENCEMENT	Mapping complété et partagé; avec une mise à jour systématique (mensuel)	IM Working Group	X			
EHP D'INTEGRER LA QUESTION DU REGIME FONCIER - LOGEMENT, TERRE ET PROPRIETE, DANS LA STRATEGIE DE REPOSE DES LA PREMIERE URGENCE	Etudes sur considérations foncières sont disponibles Principes directeurs/cadres existent et sont connus et appliqués	Cluster Protection		XX		ICC
ERIGER LES 3 SOLUTIONS DURABLES POUR LES PDI DANS LES AXES STRATEGIQUES DE LA REPOSE	Les plans d'action et les rapports sont rédigés en tenant compte des 3 principes % de PDI pour lesquels au moins une des 3 solutions durables a été appliquée	Tous les clusters/IC C/EHP		X		Un atelier à se tenir à Diffa pour lancer le processus
EHP DE SOUTENIR LES ACQUIS DE LA REFORME DU CADRE NORMATIF (DOMESTICATION DE LA CONVENTION DE KAMPALA, ETC.) ET DE S'ASSURER DE LEUR MISE EN ŒUVRE	Projet de loi est présenté par le Gouvernement et validé	EHP		X		
EHP DE S'ASSURER QUE LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE ET S'INVESTISSE DE MANIERE RAPIDE ET EFFICACE DANS L'ENREGISTREMENT DES PDI	Mise en œuvre de lignes directrices claires sur l'enregistrement des PDI avec le Gouvernement % des PDI enregistrés	EHP		X		

DES LES PREMIERES PHASES D'URGENCE	dans un délai maximum d'un mois après le déplacement					
LES BENEFICIAIRES SONT IDENTIFIES ET SELECTIONNES SUR LA BASE DES BESOINS	Un paquet d'outils efficaces est utilisés pour le ciblage sur la base des critères de vulnérabilités harmonisés	ICC	X			

Annexe 1 : Eléments fondateurs de la stratégie protection EHP au Niger



La stratégie de protection EHP s'appuie et est mise en oeuvre conformément aux directives et documents clés qui constituent les fondements de la réponse humanitaire au Niger:

Initiative du Secrétaire général des Nations Unies « les droits humains avant tout »



L'initiative « Les droits humains avant tout » est au coeur de ce que fait l'Organisation des Nations unies. C'est un prisme par lequel l'Organisation examinera les menaces de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et y réagira. Ceci permettra de définir l'action à mener pour prévenir les atrocités massives et les conflits armés. Une érosion du respect des droits de l'homme peut être un signe révélateur et avant-coureur, un avertissement que le pire est à venir. En s'attaquant à ces situations et en veillant à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes, il est quelquefois possible d'éviter que les violations ne se multiplient et que la situation ne dégénère en conflit. Lorsqu'un conflit éclate néanmoins, le système des Nations Unies doit impérativement protéger les civils. L'initiative « Les droits humains avant tout » décline les recommandations formulées par le Groupe d'examen interne en six grands domaines d'action, qui concernent essentiellement le Secrétariat de l'ONU et les organismes, fonds et programmes, précisant ce que chacun peut faire pour améliorer l'action collective des Nations Unies face aux risques éventuels de violations graves des droits de l'homme. Plusieurs éléments visent à compléter l'action que mènent les États Membres pour s'acquitter de leurs responsabilités. L'initiative a pour fil conducteur la protection des droits de l'homme, qui doit être au coeur des stratégies et des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

Déclaration sur la centralité de la protection dans l'action humanitaire des directeurs CPI/IASC



Le 17 décembre 2013, le Comité permanent inter-organisations (CPI/IASC) a adopté une déclaration sur la centralité de la protection dans l'action humanitaire. Cette déclaration accentue la responsabilité des coordonnateurs des opérations humanitaires ainsi que de l'ensemble des membres de l'EHP et des coordinateurs Clusters, pour placer la protection au coeur de l'action humanitaire, y compris en élaborant et en mettant en oeuvre une stratégie de protection globale afin d'obtenir de meilleurs résultats de protection et d'améliorer l'environnement de protection pour les civils, y compris les personnes déplacées internes.

Stratégie du Cluster protection 2018 au Niger



La stratégie du Cluster protection s'articule autour des problématiques/thématiques suivantes :
L'objectif général du Groupe de Travail Protection /Cluster Protection

Assurer l'intégration de la protection comme un objectif collectif, contribuer à la réduction de la vulnérabilité et améliorer la capacité de résilience des populations exposées aux risques de protection par le renforcement des actions de prévention et réponse.

L'objectif général de protection ci-haut cité sera réalisé à travers des actions qui peuvent être regroupées en six piliers dont chacun d'eux représente un objectif spécifique :

-
1. **Objectif spécifique 1:** Renforcer la coordination et assurer la centralité de la protection dans toutes les interventions humanitaires en vue d'une réponse intégrée pour une meilleure protection, des filles, des garçons, les hommes et des femmes, personnes affectés par le déplacement forcés;
 2. **Objectif spécifique 2 :** Renforcer l'environnement de protection à travers une analyse de la situation de protection des personnes déplacées, par l'enregistrement individuel, la documentation des personnes déplacées et la promotion du cadre des solutions durables intégrées; y compris une stratégie sur des questions liées au LTP et anti-mine ;
 3. **Objectif spécifique 3 :** Coordonner et renforcer le mécanisme de collecte et de partage des données, d'analyse des incidents de protection, d'orientation, de référencement et contre référencement pour la prise en charge des personnes affectées pour un suivi efficace des cas individuels de protection y compris l'accès à la justice;
 - Assurer la gestion de l'information pour une réponse de protection de qualité, conforme aux standards, sur base des vulnérabilités aigues/spécifiques et l'exposition aux risques de protection ;
 - Elaborer un plan de renforcement des capacités et assurer la formation des acteurs Etatiques et non Etatiques et des structures communautaires sur les sujets liés à la protection, y inclut LTP;
 4. **Objectif spécifique 4 :** Renforcer le système d'autogestion des sites spontanés des personnes déplacées pour une meilleure protection à base communautaire des populations affectées à travers l'autonomisation et le renforcement des capacités de résilience, en particulier les jeunes adolescents dans la région de Diffa;
 5. **Objectif spécifique 5 (VBG):** Renforcer la coordination des interventions de prévention et réponse, les capacités des parties prenantes pour améliorer la qualité des services et contribuer à la réduction des risques des violences sexuelles et basées sur le genre et apporter une réponse holistique aux personnes survivantes ;
 6. **Objectif spécifique 6 (PE) :** Renforcer la coordination des interventions et les capacités des parties prenantes au niveau national et régional, afin d'améliorer la prévention et la réponse aux besoins de protection des enfants dans la crise humanitaire et assurer une transition réussie entre les interventions humanitaires et celles de développement.

Aperçu des besoins humanitaires et Plan de réponse humanitaire 2018 Niger

ANNEXE 2 :
ANALYSE DE PROTECTION
NIGER, 2018

Table des matières



1. Introduction.....	14
1.1. Contexte socio- politique et sécuritaire	14
Général	14
Diffa	15
Tillabéri.....	16
1.2. Cadre légal, standards et principes de référence.....	17
Coordination et partenariat	18
Protection.....	18
1.3. Orientation et objectif.....	19
1.4. Le concept de protection.....	19
2. Analyse de la Situation de Protection Diffa.....	20
2.1. Situation générale en matière de protection dans la région de Diffa.....	20
2.2. Mouvements de population.....	20
2.3. Intentions de retours et situation de déplacements prolongés à Diffa	21
2.4. Les risques de protection	22
Groupes d’âges à risques (par ordre d’importance)	22
Séparation familiale.....	22
Menace à la vie, à la sécurité et à la sureté	22
Difficultés d’accès aux services de base	23
Manque/ difficultés d’accès à la documentation légale	24
Violences sexuelles et basées sur le genre.....	25
Violations des droits des enfants y compris le recrutement des enfants par les groupes armés.....	25
Présence de mines et engins explosifs improvisés.....	26
Accès au logement et à la terre.....	26
Cohésion sociale	26
3. Analyse de la Situation de Protection Tillabéri.....	27
Déplacements.....	27
Détérioration de la situation sécuritaire	27
Manque de cohésion sociale	27
Operations militaires.....	28
Recrutement des jeunes/enfants.....	29
Violences sexuelles et basées sur le genre	30
4. Menaces de protection	31

1. Introduction



1.1. Contexte socio- politique et sécuritaire

Général

Le Niger reste confronté à un cycle de crises humanitaires chroniques, en raison de ressources naturelles limitées, de l'insuffisance des services sociaux de base, d'une croissance démographique parmi les plus élevées au monde et des effets du changement climatique. Malgré des progrès remarquables en termes d'espérance de vie et de scolarisation dans le cycle primaire au cours des vingt dernières années, l'extrême pauvreté du Niger - classé 187 sur 188 sur l'indice de développement humain du PNUD – freine également sa capacité de réponse aux inondations et épidémies récurrentes⁶. L'absence d'opportunités économiques, le ralentissement de l'économie depuis 2015 et un taux de pauvreté de 48%⁷ de la population poussent par ailleurs chaque année des milliers de nigériens au départ vers la Libye, l'Algérie ou l'Europe en quête d'une vie meilleure. Les mesures strictes de contrôle des migrations irrégulières mises en place par le gouvernement depuis août 2016 laissent présager toutefois une baisse notable des flux migratoires en 2017.

Depuis les premières attaques de Boko Haram en février 2015, la région de Diffa cherche à sortir d'une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent. En octobre 2017, la Direction régionale de l'Etat civil (DREC) recensait 129 015 personnes déplacées internes dans la région de Diffa, 108 470 personnes réfugiées et 14 820 personnes retournées, et la population de Diffa continue de faire face à un conflit persistant avec des déplacements récurrents de population. La situation sécuritaire dans la région de Diffa reste volatile du fait des violences liées aux activités de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad. L'état d'urgence, déclaré en juin 2016 à la suite des premières attaques de Boko Haram sur le territoire nigérien, est toujours en vigueur dans la région de Diffa. Les déplacements de populations, qu'ils soient liés aux migrations, aux inondations ou aux activités de des groupes armés non étatiques, ont eu des répercussions importantes sur les populations affectées qui ont perdu, individuellement ou collectivement, leurs capacités de réaction ou de résistance face aux chocs, et font de l'intégration transversale de la protection un élément clé de la stratégie de réponse attendue. Par ailleurs, la crise humanitaire au Niger s'aggrave en 2018 également en raison de l'émergence de crises multiples à Diffa, Tillabéri et Tahoua (agropastorale, hausse atypique des prix des intrants, hépatite E, etc.). Elle reste marquée par la superposition de vulnérabilités tant chroniques qu'aiguës.

L'insécurité grandissante aux frontières du Mali et une situation de déplacements prolongés dans la région de Diffa en raison des attaques de Boko Haram se produisent dans un contexte caractérisé par une pauvreté soutenue, l'insuffisance des services sociaux de base et une courbe démographique en constante progression. Le nombre de personnes dans le besoin passe à 2,3 millions, soit une augmentation de 400 000 personnes par rapport à 2017⁸. L'analyse des besoins montre ainsi la persistance de cinq crises majeures: insécurité alimentaire, malnutrition, épidémies, inondations et mouvements de populations. Les indicateurs de nutrition se sont fortement détériorés avec plus d'1,7 million de personnes dans le besoin, soit 250 000 personnes de plus qu'en 2017. Par ailleurs, le Cluster protection ayant étendu ses activités à l'ensemble du pays, il a révélé des besoins trois fois plus importants qu'en 2017 quand seule la région de Diffa était couverte. Pour ce qui concerne la protection de l'enfance, selon l'aperçu des besoins humanitaires (HNO 2018) au moins 364 697 (dont 185 995 filles et 178 702 garçons) enfants auront besoin d'une assistance en 2018. Les enfants sont affectés par des problèmes de protection spécifiques tels que : la détresse psychosociale, la séparation familiale, l'association à des groupes armés et le recrutement forcé, l'exposition à des mines et autres engins explosifs, mais aussi par des problèmes de protection déjà structurels dans le pays et exacerbés, notamment par les exploitations et maltraitance par les marabouts, les violences basées sur le genre (mariage des enfants, sexe de survie, exploitation sexuelle), le travail des enfants et d'autres formes d'abus.

⁶ Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2017

⁷ Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2017

⁸ Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2018

Malgré des efforts significatifs de réduction de la pauvreté et l'amélioration sensible de la production agricole dont le taux de croissance est passé de 2,1% en 2010 à 12% en 2015, 48,9% de la population nigérienne, principalement celle des zones rurales, vit dans la pauvreté⁹. L'absorption croissante des ressources publiques au cours des deux dernières années par la lutte régionale contre Boko Haram, un taux de croissance démographique de 3,9% qui ne cesse d'exercer des pressions sur les ressources naturelles, la dégradation des terres et les effets des changements climatiques sont autant de facteurs qui contribuent à éroder la résilience de la population nigérienne face à la malnutrition, aux épidémies et aux inondations.

La situation d'insécurité au nord du Mali a induit dès le deuxième trimestre de l'année 2016, des attaques terroristes répétées dans les régions de Tillabéri et de Tahoua, toutes deux frontalières avec ce pays. Face à cette situation et pour garantir la sécurité des personnes et des biens, le gouvernement du Niger a instauré l'état d'urgence dans cette zone par deux arrêtés pris en Conseil des Ministres. Cette mesure occasionne la limitation des mouvements des populations dans le cadre de leur vie quotidienne, y inclus la réduction de l'accès des enfants aux infrastructures sociales de base (eau, écoles, centres de santé). Les attaques de la part des groupes armés non étatiques, ainsi que les opérations militaires des forces armées nationale et internationales en cours, et prévues dans la bande frontalière ont provoqué des mouvements de population vers des régions/zones Rurales nigériennes et au sein des communautés.

Les régions de Zinder et Agadez sont confrontées à la problématique de migration de personnes vers le Maghreb et le Nord, ainsi que des mouvements de retour à travers le territoire nigérien. La situation est de plus en plus inquiétante en raison du nombre important de migrants attendus en 2018, soit 140 000 personnes selon des estimations de l'OIM. Les enfants constituent 32% du total des migrants, soit plus de 44 800 enfants, dont 22 848 filles et 21 952 garçons. Ces enfants voyagent souvent seuls dans le désert et font des mouvements pendulaires vers l'Algérie et la Libye. Ils sont exposés à toutes les formes de vulnérabilités sociales notamment la traite, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et sont en outre soumis à des pires formes des travaux comme la mendicité.

Diffa

La population de Diffa continue de faire face aux conséquences d'un conflit ayant pris des formes d'attaques asymétriques occasionnant des déplacements récurrents de population. La détérioration de la sécurité et la poursuite des opérations militaires dans les îles du Lac Tchad et au nord du Nigéria dans les Etats frontaliers du Niger continuent à occasionner des mouvements de populations dans la région de Diffa. Estimées à 252 305 (DREC recensement octobre 2017), ces personnes vivent sur des sites ou dans des communautés d'accueil sans grandes perspectives de retour dans l'immédiat et présentent une vulnérabilité profonde et des besoins importants dans l'ensemble des secteurs. Les enfants sont particulièrement affectés par cette situation et des risques de protection majeurs tels que la séparation familiale, l'association à des groupes armés et le recrutement forcé, l'exposition à des mines et autres engins explosifs, l'abus et l'exploitation, la détresse psychosociale.

De janvier à décembre 2017, plusieurs vagues de personnes arrivées du Nigeria (7980 personnes) et de déplacements internes ont été enregistrées dans la région de Diffa¹⁰. Ces déplacements, à la fois continus et pendulaires, sont principalement liés à l'insécurité permanente dans la région, à la recherche de moyens de subsistance, et également aux assistances humanitaires dans la zone de Damasak (Nigeria).

⁹ Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2018

¹⁰ International Rescue Committee (IRC), Danish Refugee Council, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring protection – Diffa, Niger. Décembre 2017.

Mesures d'Etat d'urgence

Par ailleurs, une crise socio-économique causée par l'état d'urgence déclaré en février 2015 a débuté. Cet état d'urgence interdit certaines activités essentielles à l'économie locale telles que la pêche et impose des restrictions de mouvements dans de nombreuses zones, en empêchant notamment la circulation des deux roues. Au cours de l'année 2017, certaines mesures sécuritaires suite à l'instauration de l'état d'urgence décrété en juin 2016 sont restées en vigueur dans la région de Diffa. Le couvre-feu a été légèrement modifié, soit de 20h (pour les véhicules), 21h (pour les piétons) à 6h du matin. Les interdictions d'activités économiques soupçonnées d'alimenter directement ou indirectement le groupe armé comme la pêche, la culture de poivrons à grande échelle, la conduite de motos et la fermeture de marchés hebdomadaires ont connu un léger réaménagement en janvier avec l'autorisation d'utiliser les engins à 3 roues, la culture du poivron (à petite échelle), le contrôle de l'achat du carburant et bien d'autres.

Bien que certaines cultures aient récemment été à nouveau autorisées – comme par exemple celle du poivron au sud-est de la région de Diffa, deux ans d'interdiction ont eu des répercussions importantes pour la population locale. Dépourvue de certains de ses moyens de subsistance, la population hôte dans la région risque de connaître un épuisement progressif de sa capacité d'accueil. Dans un tel contexte, des tensions entre la population hôte et les populations déplacées s'installant à proximité, voire à l'intérieur des villages, peuvent émerger.

Perspectives de retour des populations déplacées non significatives

Parmi les quelques 252 305 personnes déplacées sont dénombrés 108 470 réfugiés nigériens, 129 015 PDI, 14 820 retournés nigériens internes¹¹ qui vivent dans des conditions précaires majoritairement dans des sites de déplacés. Nombre d'entre eux ont été contraints de fuir plusieurs fois, ce qui atteste de l'extrême volatilité de la situation sécuritaire et de la capacité de nuisance de Boko Haram. Une enquête sur la protection menée dans 14 sites de la région de Diffa en mai 2017 a montré que seuls 6% des communautés des réfugiés et 7% des personnes déplacées ont l'intention de retourner dans leur village d'origine au cours des trois prochains mois. Cette dynamique trouve son origine principale dans l'insécurité, la destruction des maisons et des propriétés, ainsi que l'accès aux services de base et aux terres. Par ailleurs, si 11 000 réfugiés enregistrés seraient rentrés à Damasak au Nigeria entre janvier et mai 2017¹², il s'avère qu'une grande partie de l'activité transfrontalière est constituée de mouvements pendulaires, de nombreuses personnes retournant au Niger pour des raisons de sécurité, entre autres.

Accès à l'espace humanitaire

En dépit de la présence des troupes multinationales et des Forces Armées Nigériennes, la majeure partie des zones d'intervention humanitaires dans la région de Diffa se trouve dans une situation sécuritaire très volatile en raison notamment de la présence continue des Boko Haram et bandits armés, de la menace d'attaque et la présence des mines et engins explosifs improvisés. Ce qui constitue une préoccupation majeure pour les acteurs humanitaires, le maintien de l'accès à l'espace humanitaire et pour la délivrance de l'assistance.

Toutefois, les acteurs humanitaires s'efforcent à fournir directement l'assistance ou par le biais des réseaux nationaux et d'organisations de la société civile.

En 2017, 17 acteurs de protection dont 7 nationaux étaient présents dans la région de Diffa avec des accès limités à certaines localités et interrompu par moment pour d'autres. Cela en raison des contraintes logistiques et physiques, de la situation sécuritaire et même des menaces directes et ou des attaques contre du personnel humanitaire en particulier dans les zones de Diffa.

Tillabéri

Tillabéri est une région au Niger dans laquelle la situation sécuritaire s'est considérablement détériorée depuis fin 2016. Située à l'extrême ouest du pays, limitée au nord par le Mali et à l'ouest par le Burkina Faso, la région de Tillabéri a dû faire face à de nombreuses attaques par des groupes non identifiées ainsi que des

¹¹ Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2018

¹² Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2018

groupes extrémistes violents. Les frontières de la région y sont poreuses, les zones sont vastes, non sécurisées et non gouvernées.

Face à cette situation et pour garantir la sécurité des personnes et des biens, l'état d'urgence a été instauré dans cette zone à partir du 3 mars 2017 par le gouvernement du Niger. Cet état d'urgence impose des mesures telles que la limitation des horaires de circulation des voitures et des motocycles ou la fermeture des marchés hebdomadaires d'Intikane, d'Agandaou et de Midal. Celles-ci risquent d'avoir un impact négatif sur la population en limitant notamment leur circulation/mouvement, accès aux services de base et la pratique de certaines activités commerciales.

Pour autant, des incidents sécuritaires continuent à avoir lieu : ils ont trait à des attaques et menaces sur les populations dans la bande nord frontalière avec le Mali et aux exactions commises par des groupes armés non identifiés. Ces incidents donnent lieu à des déplacements spontanés de populations. L'un des derniers en date est survenu dans la nuit du 17 au 18 janvier 2018, avec le déplacement de 75 ménages de N'Zouette vers Tilloua suite aux menaces de groupes armés.

De plus, la région s'est fortement militarisée au cours des derniers mois avec les interventions de la force Dongo de l'armée nigérienne ainsi que des forces G5 Sahel qui sont menées dans les zones frontalières Mali – Burkina Faso – Niger. De plus, le nord-Burkina connaît actuellement une recrudescence des activités des groupes armés dans la zone. Ces aspects à la fois militaire et sécuritaire amènent les acteurs humanitaires à prévoir de potentiels nouveaux déplacements dans la zone.

Cette situation pose d'importantes préoccupations en termes de protection. En effet, ces différents aspects – présence militaire, situation d'insécurité, déplacements de population – risquent d'augmenter la vulnérabilité des populations présentes dans les zones affectées ainsi que l'occurrence d'incidents de protection. Or, très peu d'informations sont actuellement disponibles sur la situation en termes de protection des populations de la zone. Le risque d'une forte dégradation du tissu socio-économique dans ces milieux pour une population vivant essentiellement de l'agriculture, de l'élevage et des échanges commerciaux avec le Mali est évident. Plusieurs menaces à l'endroit du personnel médical et enseignant, de cas de vols du bétail et véhicules ont été signalées mais ne sont pas documentés. Il est important de souligner la réduction des activités socio-économiques dans les zones frontalières.

Pour ce qui concerne la protection de l'enfance on relève une série de problématiques structurales que la situation de crise risque d'exacerber, en particulier le mariage d'enfants (surtout des filles, mais aussi des garçons), différentes formes d'abus et d'exploitation, le travail des enfants (ramassage du bois de chauffe, surveillance du bétail, transport de pierres, etc.), la mendicité des enfants, la traite des enfants, la déscolarisation et non scolarisation. Le conflit et le mouvement de population risquent ainsi d'exposer encore plus les enfants de la région de Tillabéri à la séparation familiale, au recrutement par des groupes armés, aux abus et violences basées sur le genre.

En vue de la situation à Tillabéri, le cluster protection et ses membres ont mis la région en fin 2017 en tant que région prioritaire pour la protection des populations. Les premières missions, formations, et évaluations ont été faites et ont montré que pour éviter une détérioration de la situation de protection il est extrêmement important de soutenir tout effort débuté. Tillabéri est une zone qui risque de se détériorer, mais avec le bon soutien peut faire face aux risques de protection qui peuvent survenir.

1.2. Cadre légal, standards et principes de référence

La stratégie du Groupe de Travail Protection (GTP) de Niamey, Diffa et Tillabéri et communauté humanitaire vise au respect des droits humains, ainsi qu'aux obligations du droit international humanitaire par toutes les parties aux conflits au Niger. L'EHP se réfère aux engagements internationaux et régionaux du Niger en matière de droits humains et du droit humanitaire, ainsi qu'au droit national.

La stratégie est articulée autour des principes de coordination énoncés dans le Transformative Agenda, les standards de Protection au niveau international, les standards minimums de Protection, et les bonnes pratiques reconnues par la communauté internationale (ciblage sur base des vulnérabilités, *Do No Harm*, transversalité des aspects protection, AGD et VIH). Plus spécifiquement les documents de référence sont les suivants :

Coordination et partenariat

- Le module de référence pour la coordination des clusters (IASC) ;
- Les principes de responsabilisation du Partenariat pour la redevabilité humanitaire (Humanitarian Accountability Partnership, HAP) ;
- La norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité (CHS).

Protection

- Le HRP 2018 ;
- La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire, Projet Sphère, 2011 ;
- Les normes minimales de l'INEE pour l'éducation dans les situations d'urgence ;
- Le Code de conduite pour le Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et pour les organisations non-gouvernementales (ONGs) lors des opérations de secours en cas de catastrophes ;
- Les directives d'intervention de l'IASC contre la violence basée sur le sexe dans les situations humanitaires;
- Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence, CICR ;
- Les normes inter-agences minimales pour l'intégration d'une perspective Protection ;
- Les directives du Cluster Protection Global sur le Protection Mainstreaming ;
- Boîte à outil du Global Protection Cluster ;
- IASC Operational Framework for Ensuring Accountability to the Affected Populations in Emergencies.
- Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire (SMPE)¹³.

La stratégie de protection EHP prendra en compte les problématiques de coordination, le besoin de renforcement du partenariat, de la Protection transversaux et multisectoriels aux autres secteurs humanitaires. Les objectifs relatifs au renforcement du partenariat sont les suivants :

Objectifs de coordination et partenariat	Acteurs principaux
Respects de bonnes pratiques et inclusion des standards minimum de Protection dans les interventions humanitaires	Cluster Lead/Co facilitateur OCHA/Intercluster Chef de Mission et responsable de programme
Mise en pratique des principes énoncés dans le Programme pour le Changement	OCHA/Intercluster Cluster Lead/Co facilitateur Chef de Mission ONGs
Respect des principes de neutralité et de l'espace humanitaire dans la définition des politiques d'aide et du système de coordination humanitaire.	Système de Nations Unies Groupes de plaidoyer Bailleurs de fond
Financement d'activités de transition visant la prévention et la transformation	Bailleurs de fond OCHA et Cluster leads

¹³ Le document est en phase de révision

du conflit	Chef de Missions ONGs
Renforcement des approches multisectorielles	OCHA/Intercluster Cluster Lead/Co facilitateur

1.3. Orientation et objectif

L'objectif principal d'une stratégie de protection est de mobiliser un effort global, multisectoriel et à l'échelle du système pour prévenir ou atténuer les risques les plus graves en matière de protection auxquels sont confrontés les populations touchées et prévenir et faire cesser les violations chroniques.

La valeur ajoutée¹⁴ de la stratégie pour l'Equipe Humanitaire Pays (EHP) est d'apporter un focus et un cadre pour adresser les besoins les plus urgents et les risques de protection, ainsi que prévenir et diminuer la récurrence des violations de droit international, droits humains, et lois humanitaires internationales de façon claire et qui permet la performance et l'effectivité de la réponse humanitaire au niveau du pays.

Le but de la stratégie de l'EHP est de rediriger la réponse humanitaire en cas d'évolution de la situation de la protection. Elle peut rendre l'EHP capable de focaliser son attention sur des actions de protection prioritaires qui peuvent possiblement aller au-delà de l'étendue du mandat de l'EHP habituel ou du Cluster Protection. Une stratégie de protection EHP peut également être utilisée pour exploiter l'expertise, les mandats et les capacités des différents acteurs de la réponse humanitaire.

1.4. Le concept de protection

La stratégie se fonde sur la définition de la protection fournie par l'IASC (Inter-Agency Standing Committee) en 1999 :

“Le concept de protection comprend toutes les activités tendant à obtenir le respect absolu des droits des individus, conformément à la lettre et à l'esprit des sources pertinentes du droit (droits de l'homme, droit international humanitaire et droit des réfugiés). Les organisations des droits de l'homme et les organisations humanitaires doivent conduire ces activités de manière impartiale, sans discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue ou le genre.”

Les acteurs humanitaires sont également guidés par les principes, conclusions et études pertinents notamment, les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, la convention de l'Union Africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (la convention de Kampala), les Principes opérationnels de l'IASC, etc. La protection humanitaire tente donc de préserver la sécurité, la dignité et l'intégrité des populations vulnérables, à travers des interventions fondées sur le droit, en impliquant, soutenant, et responsabilisant les communautés affectées.

Les interventions de protection ont pour objectif de mettre fin aux violences et phénomènes d'abus (action réactive), de restaurer la dignité, de fournir une assistance réparatrice, et de soutenir les personnes vivant avec les effets des violations (action réparatrice), et de créer un environnement qui permet le respect des droits, prévient et transforme les causes des abus (construction de l'environnement favorable de protection).

¹⁴ GPC, EHP Stratégie de protection

2. Analyse de la situation de protection- Diffa

2.1. Situation générale en matière de protection dans la région de Diffa

Selon le dernier recensement effectué par la Direction Régionale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés (DREC/M-R) au mois d'octobre 2017, la région de Diffa compte un total de 252 305 personnes déplacées (réfugiés, déplacés internes et retournés). Ces personnes vivent dans des sites situés à proximité ou intégrés à des villages de la population hôte et sont particulièrement vulnérables, notamment en termes d'insécurité alimentaire et d'épidémies tels que mis en évidence dans l'Aperçu des Besoins Humanitaires du Niger publié en novembre 2017. A cette situation humanitaire préoccupante s'ajoute une situation sécuritaire instable qui rend difficile l'intervention des acteurs humanitaires dans la région de Diffa. Le mois de novembre 2017 a par exemple été marqué par 106 attaques de groupes armés dans la région, en particulier dans les communes de Mainé-Soroa, Gueskerou, Chetimari et Diffa. Cette insécurité augmente la vulnérabilité des populations vivant dans la région et entraîne d'importantes préoccupations en termes de protection, notamment liées au déplacement. Ces personnes sont exposées à des risques de protection divers, notamment la difficulté d'accès à certaines localités, le manque de pièces d'identité, les arrestations arbitraires, la restriction des mouvements et l'accès limité aux services sociaux de base. Des personnes ayant des besoins spécifiques nécessitent une réponse adaptée et un suivi régulier, par exemple les personnes vivant avec un handicap, les enfants non accompagnés et les femmes allaitantes. Des tensions intercommunautaires persistent, en particulier au niveau de Nguigmi, Diffa, Bosso.

L'évolution des incidents de protection observés en 2017 s'observe par périodes plus ou moins chargées en nombre d'incidents¹⁵, notamment pendant les mois de mars et mai suite à l'intensification des opérations militaires et la débandade des éléments du groupe armé non étatique qui commettent des exactions. Cette situation est étroitement liée aux aspects sécuritaires (opérations de la force multinationale, riposte des FDS/FMN suite aux incursions et attaques) et climatiques. Les mois de grandes sécheresses, avec la décrue de la rivière Komadougou, les incidents sécuritaires se sont multipliés entraînant des mouvements de population. Tandis qu'en saison pluvieuse une légère baisse des incidents est constatée (en raison de la période de jeun, de la remontée de la rivière Komadougou, et d'une accessibilité difficile) avec une moyenne de 65 incidents par mois. En 2017 les communes principalement touchées par les incidents de protection sont Gueskerou, Diffa, Chetimari et Nguigmi.

Les activités de monitoring de protection se sont renforcées en 2017 avec la présence d'acteurs dédiés (DRC, IRC, UNHCR), ce qui a permis: (i) de renforcer significativement les actions de prévention (sensibilisations ciblées sur les SGBV, l'exploitation et le travail des enfants, le sexe de survie, les tensions intercommunautaires dans les sites et villages, etc.) ; (ii) l'identification des besoins multisectoriels non couverts en lien avec les risques de protection ; (iii) la formulation des recommandations sectorielles pertinentes ; (iv) l'assistance des personnes à besoin spécifiques.

2.2. Mouvements de population¹⁶

Mouvements avec le Nigeria

La région de Diffa présente une frontière très poreuse, avec de nombreux points de passages frontaliers informels dans les départements de Maine Soroa, Diffa, Bosso, Nguigmi, Ngourti et plusieurs sites/ villages situés à moins de 100m de la frontière et certains ayant pour frontière la rivière Komadougou. De janvier à

¹⁵International Rescue Committee (IRC), Danish Refugee Council, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring protection – Diffa, Niger. Décembre 2017.

¹⁶ Les données de cette section sont principalement issues de : International Rescue Committee (IRC), Danish Refugee Council, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring protection – Diffa, Niger. Décembre 2017.

décembre 2017, 19.193 personnes ont effectué des mouvements pendulaires transfrontaliers Niger-Nigeria. Ces personnes ont transité surtout par Gagamari, Chetimari, Gaedam, pour les localités des Etats de Borno (Damasak, Baga, Maiduguri, Cross, Mongouno) et Yobe (Gaidam).

Mouvements avec le Tchad

Certains mouvements ont été observés en 2017, principalement d'arrivées du Tchad vers la région de Diffa (environ 350 ménages). Des mouvements de populations, en majorité des éleveurs peulhs ont également été signalés depuis la région vers le Tchad (Baga Sola) par les autorités tchadiennes. Les localités de départ seraient proches des îles du Lac dans la commune de Bosso, Nguigmi, Kablewa et inaccessibles pour des raisons sécuritaires.

Mouvements intersites

Environ 20.986 personnes ont opéré des mouvements pendulaires intersites selon les informations rapportées. Les sites de départ sont en majorité ceux des communes de Gueskerou, Kablewa, Bosso, Nguigmi. Les raisons principales de ces départs surtout vers les communes urbaines de Diffa, Chetimari, Maine Soroa, Gueskerou sont majoritairement préventives, post-attaques, la recherche d'une meilleure condition de vie, la recherche des opportunités commerciales, la recherche d'activités génératrices de revenus et d'autres moyens de subsistance

Mouvements de retours des PDI vers les localités d'origine

Ont été enregistrées les mouvements de 14.614 personnes déplacées internes, retournés dans leurs localités d'origine de janvier à décembre 2017. Ces localités sont situées dans les communes de Kablewa, Gueskerou, Bosso, Chetimari, Maine Soroa, Diffa. Notons que suite à la situation sécuritaire instable, certains retournés font des mouvements pendulaires (aller et retour) vers leurs villages d'origine. Douze cas de blessures et de découverte de mines et restes d'explosifs de guerre ont été enregistrés dans ces localités de retour. Les PDI retournés dans la commune de Bosso, Chetimari, Maine Soroa ont repris les activités agricoles et d'élevage (culture du poivron et autres) et font très peu de mouvements ; par contre ceux des communes de Kablewa et Gueskerou sont moins stables.

2.3. Intentions de retours et situation de déplacements prolongés à Diffa

La situation sécuritaire a été rapportée lors des évaluations comme le principal élément ayant influencé la décision des populations déplacées à la fois de quitter leur village d'origine mais aussi leur choix du site actuel. L'insécurité (facteur de répulsion) et l'absence de conflits (facteur d'attraction) ont été identifiées comme principaux facteurs ayant conduit les réfugiés et les PDI à effectuer ces déplacements dans une majorité des sites/camp évalués.

Malgré la relative stabilité observée au cours des six mois précédant l'évaluation, les déplacements apparaissent tout de même être dynamiques dans la région de Diffa où au moins la majorité de la population ne souhaiterait pas rester dans son site actuel au cours des prochains mois. De plus, les deux types de population (réfugiés et déplacés) auraient principalement l'intention de retourner dans leur village d'origine en raison de l'insécurité et de l'accès limité aux services de base dans leur site actuel.

Le manque d'information sur la situation dans la zone d'origine, parmi autres, peut cependant constituer une barrière au retour.

Un grand nombre de PDI se trouverait en situation de déplacement prolongé, la majorité des PDI a quitté leur village d'origine depuis plus d'un an. Cette situation de déplacement prolongé pose d'importantes

problématiques en termes de protection car elle risque d'accroître la vulnérabilité des personnes déplacées. Il semblerait donc qu'une proportion plus importante de PDI ait quitté leur village d'origine au début de l'année 2017 qu'à la fin de celle-ci suggérant une stabilisation des déplacements au cours des six mois précédant l'évaluation.

La décision des PDI de quitter leur village d'origine semble principalement liée à la situation sécuritaire, Ce principal facteur est suivi par la perte de moyens de subsistance et l'instruction du gouvernement. La décision des PDI de quitter leur village d'origine semble principalement reposer sur les représentants de l'autorité au sein de la population déplacée ce qui suggère un déplacement à la fois coordonné et collectif. La présence de parents proches et/ou de connaissances semble également avoir été importante dans cette prise de décisions.

Par ailleurs, le déplacement dans le site actuel ne serait pas le premier pour une majorité des PDI dans les sites évalués par REACH. En effet, au moins une partie des PDI était déjà déplacée avant leur arrivée sur le site. Or, les déplacements multiples risquent d'augmenter la vulnérabilité des populations notamment parce qu'elles sont davantage susceptibles d'avoir un statut précaire et de manquer de ressources.

2.4. Les risques de protection

Groupes d'âges à risques (par ordre d'importance)¹⁷

Populations hotes	Réfugiés	PDI
Femmes âgées (50 ans et +) Hommes âgés (50 ans et +) Bébé (moins de 5 ans)	Femmes âgées (50 ans et +) Hommes âgés (50 ans et +) Bébé (moins de 5 ans)	Femmes âgées (50 et +) Hommes âgés (50 et +) Femmes (18-49 ans)

Séparation familiale

L'impact du déplacement sur les besoins en termes de protection s'illustre à travers le phénomène de séparation familiale qui semble concerner une partie importante des réfugiés et des PDI (au moins une partie de la population dans 38 sur 113 sites/camp pour les réfugiés et 31 sur 121 sites pour les PDI dans le cadre de l'étude REACH). Cette séparation familiale est d'autant plus problématique qu'elle serait involontaire dans la plupart des cas. La séparation familiale des populations déplacées pose d'importantes préoccupations en termes de protection notamment si les femmes et/ou leurs enfants se retrouvent seuls et isolés.

Menace à la vie, à la sécurité et à la sureté

En 2017, 106 incidents sécuritaires et 777 incidents de protection ont été rapportés, principalement liés aux attaques des groupes armés, notamment dans la commune de Gueskerou, avec des violences physiques contre les civils, le type d'incidents le plus rapporté¹⁸. De plus, des atteintes à l'intégrité de la personne ont

¹⁷ REACH/GTP, Evaluation de la situation en termes de protection de la population hôte dans la région de Diffa, Niger, novembre 2017

¹⁸ REACH/GTP, Evaluation de la situation en termes de protection de la population hôte dans la région de Diffa, Niger, novembre 2017

été rapportées au cours de cette même période dans des proportions similaires de sites/camp : 25 sur 121 pour les PDI et 21 sur 113 pour les réfugiés. Egalement, les deux principaux types d'atteintes (20% des personnes interrogées) ressorties lors de l'évaluation réalisée auprès des populations hôtes¹⁹ étaient des violences physiques (attaques, meurtres) et des menaces. Les principaux incidents sécuritaires rapportés sont les violences physiques contre les civils, les vols/braquages suivis par les kidnappings/disparitions forcées. Des informations similaires ont été rapportées pour les PDI et les réfugiés, avec un sentiment d'insécurité légèrement plus élevé pour les PDI (rapporté dans environ 20% des localités concernées) et rapporté dans 11% des localités concernées par les réfugiés.

Par ailleurs, le caractère problématique de la situation sécuritaire s'illustre également au regard du sentiment d'insécurité rapporté dans un nombre relativement important de sites/camp et dans des proportions légèrement plus importantes pour les PDI que pour les réfugiés (pour au moins une partie de la population dans 23 sur 121 sites pour les premiers contre 11 sur 113 sites/camp pour les seconds). Ce sentiment d'insécurité est d'autant plus préoccupant qu'il semble avoir empiré en six mois. Les principales raisons évoquées²⁰ pour expliquer le sentiment d'insécurité sont : la présence des groupes armés, l'absence des forces de défense et de sécurité, l'absence des patrouilles régulières. Ce sentiment d'inquiétude et d'insécurité induit des mouvements spontanés de populations entre divers sites.

Difficultés d'accès aux services de base

Les populations déplacées dans la région de Diffa peinent à accéder aux services de base. L'accès aux services de santé, dont la couverture était déjà très faible, à l'eau, aux latrines et à l'éducation a été souligné comme particulièrement problématique à la fois par les déplacés internes et les réfugiés²¹. Ce déficit d'accès s'accompagne d'un manque de moyens de subsistance et de conditions sanitaires précaires dans lesquelles vivent les populations déplacées et les communautés d'accueil.

Insécurité

L'insécurité ne fait qu'aggraver les problèmes d'accès aux services de base, notamment lorsque ceux-ci ne se situent pas à proximité. Les personnes souhaitant en bénéficier se retrouvent alors face à un dilemme : accéder au service voulu mais en prenant des risques parfois considérables pour leur personne, ou rester dans leurs abris en sécurité en renonçant à y avoir accès.

Cet accès a été rapporté comme étant limité pour une grande partie des populations déplacées, et plus particulièrement l'accès aux services de santé, aux marchés et à l'eau. Il apparaît intéressant de souligner que l'eau a aussi été identifiée comme l'un des principaux besoins prioritaires pour les réfugiés et les PDI indiquant les difficultés pour ces populations à accéder à cette ressource naturelle. Les principales raisons identifiées lors des entretiens pour expliquer cet accès limité aux services de base sont le manque de moyens financiers, la non-existence du service et l'éloignement de celui-ci. Cette dernière raison peut se lire en lien avec la situation sécuritaire instable dans laquelle est plongée depuis plusieurs années la région de Diffa : en effet, dans un tel contexte, les populations sont plus réticentes à effectuer de longs trajets pour accéder aux services de base.

Au-delà de la sécurité, le manque d'accès à l'information peut également constituer un frein à l'accès aux services de base et il apparaît donc pertinent de s'intéresser aux différents canaux de communication et de partage d'information utilisés par les populations déplacées dans la région de Diffa. L'évaluation montre que les deux groupes de déplacés (PDI et réfugiés) utilisent les mêmes sources d'information et moyens de communication, et s'appuient à la fois sur les nouvelles technologies et la population locale. De plus, le

¹⁹ REACH/GTP, Evaluation de la situation en termes de protection de la population hôte dans la région de Diffa, Niger, novembre 2017

²⁰International Rescue Committee (IRC), Danish Refugee Council, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring protection – Diffa, Niger. Décembre 2017.

²¹ Humanitarian Needs Overview – HNO 2018

manque d'accès à l'information vis-à-vis de l'accès à l'aide humanitaire a été rapporté (commune de Maine Soroa notamment).

Impact de l'arrivée de déplacés en termes de protection pour la population hôte

Une diminution de l'accès aux ressources naturelles et aux services de base ressentie par les populations hôtes (qui ont en effet un accès limité à ces derniers selon l'étude²²). Au regard des informations fournies l'accès aux services de base semble être problématique pour la population hôte. Cet accès limité concernerait principalement les services suivants : la santé, l'eau et les marchés. Bien que l'accès aux services semble être tout aussi problématique pour les réfugiés et les PDI, les principaux services concernés diffèrent légèrement (services de santé, marchés, eau et éducation).

Stratégies d'adaptation à risques

Pour combler ce manque d'accès aux services de base et de moyens de subsistance, les populations affectées sont susceptibles d'adopter des comportements à risque en guise de stratégies d'adaptation, tels que la prostitution, le travail forcé ou relevant de l'exploitation, y compris des enfants. Ces stratégies augmentent leur vulnérabilité et constituent d'importantes préoccupations en termes de protection, avec un risque d'aggravation potentielle si ces problématiques ne sont pas adressées.

Manque/ difficultés d'accès à la documentation légale

Quelque 82% de personnes déplacées dans la région de Diffa n'ont pas de document d'état civil²³, ce qui peut entraîner des risques d'apatridie. L'exercice d'enregistrement biométrique (BIMS) actuellement en cours fournira des données clés exploitables par rapport aux questions liées à la nationalité, à l'accès à la documentation et aux situations des personnes à risque d'apatridie ou apatrides²⁴.

Au-delà du manque de documentation légale, la situation en termes de protection apparaît également problématique au regard des difficultés pour enregistrer les nouveau-nés auxquels font face les populations déplacées (davantage les réfugiés que les PDI). Cependant, bien que souvent perçues comme étant liées au déplacement, ces problématiques ont également été rapportées dans un nombre comparable de localités pour la population hôte²⁵. Le manque de documentation légale et le non-enregistrement des nouveau-nés peuvent créer des difficultés aux populations affectées pour se déplacer/circuler ainsi que pour accéder aux services de base. Des informations similaires ont été rapportées pour les PDI, mais l'accès à la documentation légale semble être encore plus problématique pour les réfugiés²⁶. Le fait que la population hôte et les populations déplacées manquent de documentation légale semble indiquer que cette problématique n'est pas liée qu'au déplacement : d'ailleurs, le manque de moyens financiers a été identifié comme principale raison pour le manque de documents par les IC issus des trois types de population interrogés.

Catégories les plus touchées par le manque de documentation civile :

1. Femmes âgées (50 et +)
2. Femmes (18-49 ans)
3. Hommes âgés (50 et +)

²² REACH/GTP. Evaluation de la situation en termes de protection de la population hôte dans la région de Diffa, Niger, novembre 2017

²³ Humanitarian Needs Overview – HNO 2018

²⁴ Humanitarian Needs Overview – HNO 2018

²⁵ REACH/GTP. Evaluation de la situation en termes de protection de la population hôte dans la région de Diffa. Novembre 2017.

²⁶ REACH/GTP. Evaluation de la situation en termes de protection de la population hôte dans la région de Diffa. Novembre 2017.

Conséquences les plus fréquentes enregistrées :

- Difficultés en termes de circulation/mouvement
- Difficultés pour accéder aux services de base
- Difficultés pour accéder au travail
- Risque pour certains enfants en conflit avec la loi d'être traités comme des adultes.

Violences sexuelles et basées sur le genre

Les personnes déplacées sont particulièrement à risques de viol, de violence conjugale, de mariage précoce, d'exploitation sexuelle, d'abus et de mutilations génitales. Avec la détérioration des conditions de vie des populations affectées, la prévalence des violences basées sur le genre s'est considérablement intensifiée dans la région²⁷. Le surpeuplement dans les camps/sites et les communautés d'accueil, induisant une vie privée limitée, exacerbe les violations des droits de l'homme et la dignité. Par ailleurs, la pratique du sexe de survie par les jeunes filles et femmes a pris de l'ampleur en 2017²⁸. Cette situation est aussi engravée par la difficulté d'accès à l'énergie (bois de chauffe et à l'eau), impliquant particulièrement les femmes et les jeunes filles.

68 cas vérifiés de 174 personnes, entre femmes, enfants et hommes, enlevées par Boko Haram ont été également signalés. Les femmes et filles enlevées ont subi des violences physiques, sexuelles et émotionnelles. L'accès aux services pour les survivants des VBG est limité dans les camps/sites de personnes déplacées et des communautés d'accueil. La violence sexuelle, très répandue, reste sous-déclarée due à la crainte de représailles par les auteurs, la stigmatisation par leurs propres communautés les faibles capacités du système judiciaire et le manque de confiance des survivantes dans les systèmes judiciaires existants.

Les besoins en VBG portent sur l'accès à une prise en charge holistique (médical, psychosocial, sécurité, légal, insertion socio-économique) et bien coordonnée pour les survivant(e)s, ainsi que l'amélioration des systèmes de prévention des VBG, y compris l'Exploitation Sexuelle et l'Abus, à travers la mitigation des facteurs de risque et le renforcement des stratégies de protection communautaire.

Violations des droits des enfants y compris le recrutement des enfants par les groupes armés

La majorité des personnes dans le besoin de protection sont des enfants, dans la région de Diffa on estime 213 572 enfants, dont 108 922 filles (HNO 2018) en besoin de protection en 2018. Ils sont exposés aux risques d'abus, de violence tels que le mariage des enfants, la négligence, l'exploitation, la détention, l'enlèvement, le recrutement par les groupes armes et la stigmatisation. La plupart de ces enfants ont besoin d'un soutien psychosocial et/ou un appui en santé mental.

Les enfants séparés ou non accompagnés nécessitent d'une prise en charge transitoire et être réunifiés avec leurs familles biologiques tandis que les enfants vérifiés associés ou soupçonnés d'association aux groupes armés (EAFGA) auront besoin d'une prise en charge transitoire et de soutien à la réinsertion dans leurs communautés.

L'enquête avec la population hôte de protection a relevé que les bébés (moins de 5 ans) ont été identifiés comme l'un des groupes de personnes les plus vulnérables parmi la population hôte. Les garçons (11-17 ans) ont été rapportés comme étant parmi les personnes les plus affectées par les incidents sécuritaires. Et l'éducation a été mentionnée comme étant l'un des services de base auxquels la population a un accès limité²⁹.

²⁷ Humanitarian Needs Overview – HNO 2018

²⁸ Humanitarian Needs Overview – HNO 2018

²⁹ GTP. Evaluation de la situation en termes de protection de la population hôte dans la région de Diffa. Novembre 2017.

La situation des enfants anciennement associés aux forces et groupes armés (EAFGA) reste préoccupante au regard de la détermination de leur statut. Un nombre important d'enfant sortis des groupes armés (particulièrement de Boko Haram) est resté dans une situation de détention depuis plus de 7 mois, sans qu'ils soient référés, par les autorités, aux acteurs de protection pour leur prise en charge transitoire et la préparation de leur réintégration communautaire. Les besoins de ces enfants en protection, prise en charge et réintégration sont nombreux et l'insuffisance des ressources financières ne permet pas d'y répondre efficacement.

Présence de mines et engins explosifs improvisés

Les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans la région de Diffa depuis 2015. L'existence des restes explosifs de guerre, des engins explosifs improvisés et des mines dans les régions concernées influe sur la sécurité et la mobilité de la population civile et affecte le développement social et économique de la région. Les efforts de stabilisation sont aussi entravés et les risques d'accidents, de blessures et de paralysie de la vie civile se sont accrus pour les personnes vivant dans les zones affectées: pertes en vies humaines, blessures, handicap physique et conséquences socio-économiques; privation des populations de leurs moyens de subsistance (empêchant les éleveurs de suivre leurs animaux dans les pâturages et les agriculteurs de cultiver leurs terres); la fermeture de certaines routes (minées) entrave aussi les actions humanitaires, le déploiement des troupes de l'armée nigérienne, de la sécurité et du retour des personnes déplacées et des réfugiés.

Accès au logement et à la terre

L'accès au logement et à la terre agricole apparaît généralement moins problématique que l'accès à la documentation légale et aux services de base. Néanmoins, au moins une partie de la population hôte interrogée par REACH³⁰ aurait un accès limité à la terre agricole. Les principales raisons évoquées sont un manque de moyens financiers et l'arrivée de déplacés dans la localité ou à proximité, suivies de l'insécurité pour l'accès à la terre agricole et de la discrimination de la population hôte pour l'accès au logement.

Par ailleurs, avec la poursuite des déplacements dans la région de Diffa, les risques de protection liés aux droits au logement, à la terre et à la propriété (LTP) augmentent et pourraient résulter dans l'expulsion des familles. Ces expulsions ou nouveaux déplacements interrompent les processus d'achèvement de solutions durables et d'autonomisation. Il est important de faire un suivi des personnes à risque d'expulsion et de mener des actions de prévention. Dans le contexte du retour, les dommages qu'ont subi les maisons et les champs dans les villages d'origine en raison de l'absence prolongée des personnes déplacées pourraient présenter des obstacles au processus de retour et/ou réintégration durable. La situation est d'autant plus complexe qu'elle doit tenir compte de la présence de restes de guerre, comme le montre l'étude menée par le gouvernement (CNCCAI)³¹.

Cohésion sociale

Les tensions et conflits intercommunautaires ont été récurrents tout au long de l'année dans la région de Diffa, ceci suite à l'insécurité, à la précarité, aux mouvements de populations, et aux difficultés d'accès aux ressources naturelles (eau, pâturage). Au total, 72 incidents dus aux tensions et conflits intercommunautaires ont été rapportés.

Les types majeurs de conflits intercommunautaires enregistrés dans la région sont (i) les conflits liés à l'accès aux ressources et l'assistance humanitaire; (ii) les conflits entre éleveurs et agriculteurs; (iii) les conflits liés à la délinquance et au banditisme; (iv) les conflits entre populations déplacées et populations hôtes et certaines

³⁰ GTP. Evaluation de la situation en termes de protection de la population hôte dans la région de Diffa. Novembre 2017.

³¹ Humanitarian Needs Overview – HNO 2018

ethnies ;(v) conflits liés au problème de logement, de terre et de propriété (LTP)³².

Une récurrence des cas de conflits intercommunautaires a par ailleurs été observée de janvier à décembre 2017 avec une hausse en mars et novembre. Le pic du mois de mars serait dû aux dénonciations des présumés complices des éléments de Boko Haram suite aux opérations de la force multinationale dans la région qui a créé des cas de tensions et conflits dans la communauté. La remontée des conflits aux mois d'octobre et novembre est liée aux conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait de la décente précoce des éleveurs et leur bétail dans la bande sud agricole causant des dégâts champêtres.

3. Analyse de la Situation de Protection Tillabéri



Déplacements

En octobre 2017, 57 405 réfugiés maliens étaient enregistrés par le HCR. En outre, l'augmentation du niveau de violence contre les communautés rurales frontalières a provoqué des centaines de déplacements internes à Tiloa (505 personnes) et Inates, qui pourrait augmenter dans les mois à venir avec le déplacement forcé des communautés des zones rouges vers des centres urbains plus stables. Selon la dernière analyse de monitoring protection, au moins 43 villages - qui abritent 36 000 personnes - le long de la frontière avec le Mali risquent de subir de nouveaux déplacements internes au cours des prochains mois. Les départements d'Ayorou, Ouallam, Abala, Tillia et Banibangou sont désormais considérés comme des zones prioritaires pour les acteurs humanitaires à travers le pays, avec la région de Diffa, étant donné leur vulnérabilité et la sévérité de leurs besoins de protection.

Il est fort probable que dans les semaines qui suivent il y ait plus de ménages nigériens se déplacent. Avec chaque déplacement il y a des risques de protection, cependant dans le contexte de Tillabéri les personnes déplacées vont dans des sites non officiels qui sont très difficilement accessibles et qui restent très proches des zones d'attaques.

Détérioration de la situation sécuritaire

En deux ans seulement, ces deux régions considérées comme des havres stables dans un Sahel instable ont été touchées par environ 55 attaques perpétrées par des groupes extrémistes violents et d'autres groupes criminels opérant à travers les frontières. Le début de 2018 a été marqué par une augmentation brutale des attaques violentes: des individus non identifiés ont attaqué une patrouille de police à Kokoloukou, près de la frontière burkinabè, et plusieurs postes de communication ont été détruits par des assaillants dans la région. Débordant des régions les plus instables du Mali et prenant racine dans les fragilités du Niger, la violence a amené le gouvernement du Niger à déclarer sept départements sous état d'urgence depuis mars 2017, augmentant le contrôle de la population, restreignant la liberté de mouvement et de rassemblement, l'expansion des forces de sécurité à travers les régions (armée nigérienne, groupe de travail du G5 Sahel et opérations menées au niveau international). Des inquiétudes grandissent quant à la capacité du Niger à s'attaquer à ce nouveau hotspot de sécurité, situé à moins de cent kilomètres de la capitale du pays, Niamey.

Manque de cohésion sociale

Au cours des deux dernières années, les relations entre les communautés d'accueil, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), les autorités locales et les forces de sécurité et de défense se sont considérablement détériorées. Les communautés nigériennes et, dans une certaine mesure, les forces de sécurité, associent spontanément les réfugiés maliens aux groupes armés opérant à travers les frontières. La région de Tillabéri abrite un grand nombre de groupes ethniques et tribaux, parmi

³²International Rescue Committee (IRC), Danish Refugee Council, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring protection – Diffa, Niger. Décembre 2017.

lesquels les Peuls, les Haoussa, les Zarma- Songhaï, les Touaregs et les tribus arabes, entre autres, qui ont réussi à vivre ensemble dans une paix relative au cours des dernières décennies. Avec l'instabilité soudaine liée à la détérioration du centre du Mali et à l'extension des conflits à travers la frontière du Niger, les tensions préexistantes entre les communautés ont largement augmenté. La dynamique changeante du pouvoir, et le mouvement forcé de ces différents groupes, ont conduit à des tensions non seulement à monter, mais à s'aggraver dans certains cas. Dans l'ensemble des zones d'accueil, les conflits entre les Doosak maliens, les réfugiés touaregs et les Fulanis maliens sont en augmentation, de même que les affrontements entre les communautés paysannes et nomades. Alors que ces conflits tendent à prendre une dynamique de groupe ou ethnique, la cause profonde se résume souvent à l'accès et aux revendications de ressources. Ces ressources comprennent principalement la terre, l'eau, le bétail, ainsi que l'accès à l'aide humanitaire, généralement perçue comme biaisée par les bénéficiaires, les environs et les communautés. Au sein des différents groupes, des alliances officieuses et officielles se sont développées dans la recherche de protection et de leadership. Les extrémistes violents et autres groupes armés capitalisent sur les griefs perçus et réels des communautés, et deviennent de plus en plus une alternative viable pour de nombreuses personnes afin d'assurer leur protection, ainsi que celle de leurs familles et communautés. Les jeunes (moins de 30 ans), qui constituent jusqu'à 70% de la population du Niger, sont particulièrement vulnérables à ces récits. Largement exclues de la prise de décision traditionnelle, elles sont également parmi les plus touchées par les conséquences de l'instabilité et par les mesures restrictives qui ont été adoptées par le gouvernement nigérien à Tillabéri et à Tahoua. Souvent soupçonnés d'être associés à des groupes armés par leurs dirigeants, leurs représentants gouvernementaux et les forces de sécurité, les jeunes font l'objet d'une surveillance accrue et leurs relations avec les forces de sécurité se détériorent de plus en plus le long des zones frontalières.

Operations militaires

Le gouvernement nigérien, et le G5 Sahel s'apprêtent à lancer des grandes opérations militaires dans la région pour faire face à l'insécurité et aux groupes armés.

Le G5 Sahel a été créé le 16 février 2014, et sa convention signée le 19 décembre de la même année. L'objectif majeur de sa création est de coordonner les politiques et stratégies de développement et de sécurité des cinq Etats. Les pays du G5 Sahel à savoir : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad constituent un espace regroupant les pays qui sont homogènes au plan de leurs caractéristiques physico-naturelles, de leurs indicateurs de développement socio-économique, et aussi homogènes de par l'histoire, la géographie et la culture ou même d'un point de vue géopolitique. Le G5 Sahel regroupe en effet un ensemble de pays touchés par des fragilités structurelles similaires et présentant un ensemble cohérent.

Avec des interventions de militaires de la force Dongo, ainsi que des forces G5 Sahel dans les zones frontalières Mali- Burkina Faso- Niger, il risque que des déplacements de protection aillent surgir, ainsi que des incidents de protection. Par la présente note, le cluster protection au Niger voudrait attirer l'attention de divers acteurs sur de possible impacte des activités militaires du G5 Sahel notamment dans la région de Tillabéri.

Les risques de protection avec l'arrivée de G5 Sahel et toute autre intervention/opération militaire sont les suivants :

- Évacuation/ transfère : risques de brimades des populations à évacuer, perte de bien et de rôles sociaux pouvant augmenter risque de violence chez certaines personnes pour pouvoir maintenir de force leur statut, leur avantages sociaux , inaccessibilité à certaines ressources restriction de liberté, risque de mariage forcé pour réduire les charges familiales et trouver d'autres sources de revenu, expose les femmes et les filles au sexe de survie
- Perte d'emploi chez certaines population déplacés notamment les jeunes

- Frustration de la population locale qui verra des appuis à l'endroit d'autres populations venues dégrader leur condition de vie ce qui peut créer des conflits exposant surtout les enfants les femmes et autres personnes à besoins spécifiques.
- Mouvements de population : mouvements incontrôlé de population qui se sentiront en insécurité de leur localités d'origine vers des localités plus ou moins sûres avec comme conséquence une augmentation de la densité de la population, situations exposant les files et les femmes au viol et autres agressions sexuelles
- Séparation des enfants lors du mouvement :
 - Mouvement préventif :
 1. Risque moins grand de séparation des enfants mais possibilité de séparation lors des mouvements de groupe
 2. Problème de retour des enfants envoyés par les parents dans la zone d'origine pour chercher du matériel/nourriture laissés derrière dans les parcelles privées
 - Mouvement précipité :
 1. Risque accru de séparation familiale
 2. Enlèvement d'enfants/jeunes par le groupe armé
 3. Cas de VBG par les populations, forces militaires, groupe armé terroriste
- Utilisation des enfants par les forces militaires G5 Sahel : chercher de l'eau/nourriture, lavage habits et autres
- Arrestations arbitraires/arrestations violentes (méthodes utilisées, tortures, etc.) et méthodes d'interrogation/de transfert/d'emprisonnement (accès à l'alimentation, incarcération avec les adultes, non-séparation des filles des hommes/garçons par les forces armées G5 Sahel). Principe 12 des Principes directeurs stipule que : Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront protégées contre toute arrestation et détention discriminatoire du fait de leur déplacement
- Accidents routiers incluant les enfants lors des déplacements des troupes par véhicules militaires
- Bombardement aérien dans les villages – dommages collatéraux civils
- Utilisation des écoles comme base militaire / zone de combats / dépôt d'armes, etc
- Présence des militaires et armes au niveau des hôpitaux
- Zones militarisées et actions militaire s: répercussions psychologiques sur les enfants et familles (détresse et/ou de souffrance psychologique, troubles mentaux)
- Zones sous attaques : victimes mineures– blessées ou tuées (dommages collatéraux, ciblage, etc.)

Violations des droits des enfants y compris le recrutement des jeunes/enfants

Plusieurs violations de droits des enfants ont été signalées dans la région de Tillabéri, en premier l'exploitation socio-économique des enfants, qui inclut le travail des enfants dans le petit commerce, l'élevage et les mines, ainsi que pour la mendicité et l'exploitation sexuelle. On signale également l'exposition des enfants à la traite et au trafic, surtout dans les zones frontalières avec le Mali et le Burkina Faso, et la pratique coutumière de rapt de filles (à partir de 12 ans, mais aussi de femmes adultes) encore diffusée et tolérée par la communauté. Le mariage des enfants reste une des principales problématiques de protection de l'enfance dans la région, où les filles sont souvent forcées à se marier à partir de l'âge de 10 ans. Cette pratique comporte des graves risques, surtout pour les filles qui sont exposées aux grossesses précoces et aux VBG. Les évaluations et monitoring de protection conduits montrent que le risque de

recrutement des enfants et jeunes par les groupes armés est une problématique actuelle de la situation dans la région de Tillabéri. Dans le département d'Abala les cas d'enrôlement de plusieurs enfants et jeunes (13-30 ans) par les groupes armés non étatique ont été signalés par les autorités locales. Les filles sont particulièrement exposées aux risques de l'exploitation sexuelle par les combattants. Au recrutement forcé, s'ajoute le manque d'opportunités économiques pour les jeunes, ce qui peut pousser les jeunes à adhérer aux groupes armés au ad autres stratégies négatives de survie. La non scolarisation et l'abandon scolaire sont à la fois conséquence des violations des droits des enfants (exploitation, mariage précoce, traite, recrutement, etc.), mais ainsi une cause d'insécurité et vulnérabilité de ces enfants.

Violences sexuelles et basées sur le genre

La région de Tillabéri occupe la 3^{ème} place avec un taux de prévalence de 28,1% avec le déplacement des populations on assiste à une détérioration des conditions de vie des populations affectées, et la détérioration des mécanismes traditionnels déjà faible de protection contre les VBG ce qui accroît fortement les risque notamment chez les femmes et les filles. Les personnes déplacées sont particulièrement à risques de viol, de violence conjugale, de mariage précoce, d'agression sexuelle, d'exploitation sexuelle, d'abus et de mutilations génitales.

Cette situation est aussi aggravée par la difficulté d'accès aux service dans une région ou les conditions sécuritaires limitées, malgré le déploiement des forces de l'opération Dongo et une partie du G5 sahel le interventions des acteurs de protection d'une part et d'autre part exposé aux risques de pillage dès des produits par les groupes armés et les bandits organisés. Selon la carte de présence des acteurs dans la région, une seule organisation a été signalé au niveau des camps des réfugiés malien, à cela s'ajoute la faible capacité en matière de prévention et réponse à la VBG dans cette région des acteurs étatiques et communautaires. Environ 24 000 personnes dans la région de Tillabéri sont estimées avec les besoins en prévention et des services sur les VBG.

Les besoins en VBG portent sur le renforcement des capacités des acteurs, la sensibilisation des populations et l'accès à une prise en charge holistique (médical, psychosocial, sécurité, légal, insertion socio-économique) et bien coordonnée pour les survivant(e)s, ainsi que l'amélioration des systèmes de prévention des VBG. Les personnes dont majoritairement les femmes et les filles sont exposées aux risques de viol, agression sexuelles, mariage précoce, négligence, l'exploitation, les arrestations et de détention, le recrutement par les groupes armes et de stigmatisation.

4. Ménaces de protection



Menaces de Protection	Région	Zones à risques	Populations à risques élevés	Exemples		
				Violence	Coercition	Privation
Mouvements de population	Diffa, Tillabéri	Nguigmi Kablewa Maine Soroa, Zones frontalière	Réfugiés/ PDI Femmes seules Femmes cheffes de ménage Enfants séparés et non accompagnés Personnes avec handicap	- Expropriation/ éviction arbitraire	- Déplacement forcé - Restriction des mouvements	- Séparation familiale - Déni d'accès aux ressources et opportunités - Déni d'accès aux services de base - Perte de moyens de subsistances - Manque d'accès à l'information, inclus sur accès à l'aide humanitaire - Manque de documentation civile - Discrimination dans l'accès aux services et ressources essentielles - Taxes illégales/ abusives/ disproportionnées/ multiples
Insécurité	Diffa, Tillabéri	Surtout zones frontalières	Réfugiés/ PDI/ Populations hôtes	Exécution arbitraire	- Arrestations arbitraires - Enlèvement et séquestration - Recrutement forcé	- Déplacements préventifs - Taxes illégales/ abusives/ disproportionnées/ multiples
Cohésion Sociale	Diffa, Tillabéri	Nguigmi, Diffa, Bosso, zones frontalières	Réfugiés/ PDI/ Populations hôtes Femmes Hommes Filles Garçons	- Violence physique à base communautaire/ ethnique		- Expropriation/ éviction arbitraire - Destructures arbitraires des biens civils
VBG	Diffa		Réfugiés/ PDI/ Populations hôtes Femmes Hommes Filles Garçons	- Viol - Agression sexuelle - Agression physique - Agression psychologique et émotionnelle	- Mariage forcé	- Déni d'accès aux ressources et opportunités

		Koutougou Gotheye, Torodi etc.	garçons de 10 a 17 ans et les femmes seules, veuves, ou divorcées de 18 a 59 ans	Enlèvement s		
Violences Basées sur le genre	Tillabéri		Femmes et filles surtout les filles de moins de 15 ans.	Agression sexuelle, mariage force, agression physique, violences psychologi ques	Sexe de survie	Denis de ressources
Séparation familiale des enfants lors du déplacement	Diffa et Tillabéri	Région de Diffa (départeme nt de Diffa, Bosso et de N'Guigmi), Région de Tillabéri (départeme nts de Bankilare, Ayerou, Ouallam, Bani Bangou, Abala)	Filles et garçons (5 à 10 ans)	Violence physique (punition corporelle) Abus sexuel	Abus Travail forcé	Manque d'accès aux services de base (santé, éducation, appui psychosocial)
Recrutement forcé des enfants	Diffa et Tillabéri	Région de Diffa (départeme nt de Bosso), Région de Tillabéri (départeme nt d'Abala)	Garçons Filles (surtout pour l'exploitation sexuelle par les combattants)	Violence physique et assassinat Exploitation sexuelle Enlèvement	Recrutement forcé Menace envers les familles et surtout les filles	Liberté de mouvement Manque d'accès à l'école/déscolarisation
Mariage des enfants	Zinder, Maradi, Diffa, Tillabéri, Tahoua		Filles entre 10 et 17 ans	Viol Grossesse précoce (complicatio n à l'accouchem ent) Risque de lésions et	Menaces et harcèlement de la part du mari Conflits conjugaux/viole nce domestique	Déni de ressources Perte de pouvoir de prise de décision Non scolarisation/ Déscolarisation Perte d'opportunité économique

				handicap (fistules obstétricales) Décès de la fille/enfant Violence psychologique Suicide		
Traite des enfants	Agadez, Zinder, Tillabéri et Diffa		Garçons et filles	Violence physique Blessures/décès	Travail forcé Séparation familiale	Manque d'accès aux services de base (santé, éducation, appui psychosocial) Non scolarisation/Déscolarisation
Exploitation sexuelle	Maradi, Zinder, Diffa		Filles	Viol Violence et agression physique Violence psychologique Décès/Suicide	Exposition aux MST Relation sexuelle forcée Blessures graves Fistules et prolapsus	Liberté de mouvement Manque d'accès à l'école/déscolarisation Manque d'accès à la santé (y inclus la prophylaxie post-exposition (PEP))
Problèmes d'accès aux actes d'état civil (enregistrement de naissance, mariage, etc.)		Zones rurales	Filles/Garçons	Majorité pénale et détention illégale	Traite et exploitation	Manque d'accès aux services de base Apatridie Déni de ressources/héritage
Travail des enfants	Tillabéri, Tahoua, Diffa, Zinder		Filles/ Garçons	Violence physique et psychologique Violence sexuelle Coercition	Exploitation économique	Manque d'accès aux services de base (santé, éducation, appui psychosocial) Non scolarisation/Déscolarisation

5. Analyse parties prenantes



REGION	CATEGORIE DE PARTIE PRENANTE	ACTEUR	DESCRIPTION	ROLE DANS LE CONFLIT / IMPACT SUR LA PROTECTION
DIFFA	Groupe armé non étatique	Boko Haram	Mouvement insurrectionnel jihadiste né dans le Nord-Est du Nigéria	Attaques armées dans la région Cause du déplacement de population Cause d'incidents de protection : Attaques meurtrières ; Vols/Pillages ; Enlèvements ; Abus et exploitation des enfants ; recrutement des enfants et des jeunes ; VBG
	Force armée nationale	FDS		Arrestations arbitraires Possible utilisation des enfants pour travail forcé (porteur, informateurs etc.)
	Acteur étatique	Direction régionale de protection de l'enfant à Diffa	Autorité régionale qui dépend du Ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant. Responsable de la gestion quotidienne des activités de réinsertion des enfants dans la région de Diffa et coordination du sous-groupe technique de protection de l'enfant	EAFGA : processus de retour, de réunification et de réinsertion des enfants sortis des CTO ; accompagnement quotidien des enfants, des familles et des communautés dans le processus de réinsertion socioéconomique communautaire ENA/ES : assure le processus d'identification, documentation, recherche familiale, réunification et suivi des enfants non accompagnés/séparés
	Communauté			
TILLABERI, TAHOUA	Groupe armé non étatique	Groupes djihadistes		Attaques armées répétées Incidents de protection : Attaques meurtrières ; Vols/Pillages ; Enlèvements ; Abus et exploitation des enfants ; recrutement des enfants ; VBG
	Force armée internationale	G5 Sahel	La force a été créée le 16 février 2014, et sa convention signée le 19 décembre 2014. L'objectif majeur de sa création est de coordonner les politiques et stratégies	Possible impact sur les déplacements de protection, ainsi que des incidents de protection Arrestations arbitraires Bombardement aérien dans les villages – dommages collatéraux civils Utilisation des écoles comme

			de développement et de sécurité des cinq Etats qui en font partie (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)	base militaire / zone de combats / dépôt d'armes, etc. Possible utilisation des enfants pour travail forcé (porteur, informateurs etc.)
	Force armée nationale	Force Dongo		Possible impact sur les déplacements de protection, ainsi que des incidents de protection Bombardement aérien dans les villages – dommages collatéraux civils Utilisation des écoles comme base militaire / zone de combats / dépôt d'armes, etc. Utilisation des enfants pour travail forcé (porteur, informateurs etc.)
TILLABERI	Acteur étatique	Direction régionale de protection de l'enfant à Diffa	Autorité régionale qui dépend du Ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant.	